



**CONSEIL MUNICIPAL DU  
22 FEVRIER 2024  
COMPTE RENDU**

---

L'An deux mil vingt-quatre le **22 février à 18h00**, le Conseil Municipal de la Ville d'ONNAING s'est réuni, sous la présidence de Monsieur JOUANIN Xavier - Maire - à la suite de la convocation qui lui été faite cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**P R E S E N T S** : M. Xavier JOUANIN – *Maire* – Mme Mélanie CINARI - Mme Marie-Paule BRAUCHLI – M. Franck PONTIER – Mme Graziella STAMPER – Mme Sylvie BALLINI – M. Sébastien MATHIEU – *ADJOINTS AU MAIRE*

Mme Yvonne DURANTI - M. Jean-Charles LAMBECQ – Mme Michelle PLUYART - Mme Sylvie VERCHAIN Mme Delphine BERTRAND – Mme Géraldine POTIER – M. François HENNEVIN - M. Aurélien BRISSY – Mme Christine RACZEK– Mme Christelle DESPRES – M. Michel LOOSE - Mme Laurence BARA – *CONSEILLERS MUNICIPAUX*

**EXCUSES AVEC PROCURATION** : M. Jean-Michel LEGRAND – Mme Dominique POTTIEZ – M. Renaud LECERF – M. Mourad MEKDOUR - Mme Fatima BENAICHE.

**EXCUSES SANS PROCURATION** : M. Michel BOSCH – M. Daniela RIDOLFI – M. Vincent HANDRE.

**ABSENT** : M. Maxence MAILLOT.

## **I - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

### **PREAMBULE – OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LEGALES**

Pour les communes de plus de 3 500 habitants depuis la loi NOTRe, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'appuie maintenant sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Son contenu est plus étoffé ; il a toujours vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en donnant des éléments sur :

- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La gestion de la dette,
- L'évolution de la masse salariale,
- L'évolution des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement en précisant les hypothèses d'évolution retenues (évolution des chiffres 2024 par rapport aux montants constatés en 2023...)

Il donne lieu à un vote par le Conseil Municipal.

Le rapport du ROB est mis à la disposition du public (sous 15 jours) et mis en ligne sur le site de la collectivité (dans un délai d'un mois).

La présentation du ROB est l'occasion pour la Municipalité de préciser des engagements en matière de services publics et d'équipements communaux.

## I LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A) Les principales recettes de la section de fonctionnement

#### 1) Les recettes fiscales

##### a) Le produit des contributions directes et des compensations

LIBELLE	ARTICLE	PRODUIT 2021	PRODUIT 2022	PRODUIT 2023	ESTIMATION 2024
Taxe foncière	73111	3 695 735.00	3 870 477.00	4 111 011.00	4 100 000.00
Compensation	74834	3 410 723.00	3 575 612.00	3 834 138.00	3 900 000.00
Compensation	74835	/	/	/	/
		7 106 458.00	7 446 089.00	7 945 149.00	8 000 000.00

POUR INFO NOUS AVONS PERCU 7 945 149.00 € EN 2023

Pour mémoire

Produit des contributions directes	2019	2020	2021	2022	2023
	6 874 912.00€	7 072 037.00	7 106 458.00	7 446 089.00	7 945 149.00

##### b) Les autres taxes et impôts (Chapitre 73 et 731)

LIBELLE	CA 2022	PREVU 2023	CA 2023	PREVU 2024	IMPUTATIONS
Fiscalité reversée	1 797.00				732/7318
Attribution de compensation	1 045 227.00	1 045 000.00	1 045 228.00	1 045 000.00	01-73211
Dotation de solidarité communautaire	61 072.00	66 000.00	109 814.00	66 000.00	01-73212
FNGIR	9 280.00	9 200.00	9 280.00	9 200.00	73221
Fonds de péréquation Val Agglo FPIC	176 664.00	165 000.00	109 631.00	160 000.00	732221
Taxe sur les pylônes électriques	21 957.00	20 000.00	28 000.00	28 000.00	01-73132
Taxe sur l'électricité	130 742.00	130 000.00	192 119.00	140 000.00	01-73141
Taxe sur la publicité					01-7368
Taxe additionnelle aux droits de mutation	214 210.00	180 000.00	161 440.00	160 000.00	01-73123
Autres taxes diverses					7388
<b>TOTAL</b>	<b>1 659 152.00</b>	<b>1 615 200.00</b>	<b>1 655 513.00</b>	<b>1 608 200.00</b>	

## 2) Les dotations et compensations de l'Etat et autres

### a) les dotations

LIBELLE	CA 2022	PREVU 2023	CA 2023	PREVU 2024	IMPUTATIONS
Dotation forfaitaire de fonctionnement	1 020 100.00	1 020 000.0 0	1 015 711.00	1 015 000.00	01-7411
Dotation de solidarité rurale	124 150.00	120 000.00	143 965.00	140 000.00	01-74121
Dotation de solidarité urbaine	415 791.00	410 000.00	399 075.00	410 000.00	01-74123
Autres (grève, élection) Région	4 959.00	1 000.00	2 758.00	1 000.00	020- 74718 01-7472
Département-aide à la diffusion culture	1 000.00	1 000.00	1 000.00	500.00	01-411 7473
Subvention CAVM					01-7477
Autres organisme (CAF etc)	144 290.00	167 000.00	330 283.00	178 000.00	01-321-747888
<b>TOTAL</b>	<b>1 710 290.00</b>	<b>1 719 000.00</b>	<b>1 892 792.00</b>	<b>1 744 500.00</b>	

### b) Les compensations

LIBELLE	CA 2022	PREVU 2023	CA 2023	PREVU 2024	IMPUTATIONS
Compensation sur droits de mutation	25		25		01-7482
Compensation exonération de la TP					01-74833
Compensation exonération TFNB	3 575 612.00	3 650 000.00	3 834 138.00	3 900 000.00	01-74834
Compensation exonération de la TH					01-74835
Dotation politique ville	10 500.00	32 700.00	32 400.00	18 000.00	520 - 748372
Dotation de recensement					01-7484
Dotation titres sécurisés	14 630.00	14 000.00	23 000.00	9 000.00	01-7485
Autres (réussite éducative)	1 309.00	/	/	1 000.00	520 - 747888
<b>Total</b>	<b>3 602 051.00</b>	<b>3 696 700.00</b>	<b>3 889 538.00</b>	<b>3 928 000.00</b>	

### 3) Le produit des services communaux

Ils concernent en particulier les revenus issus du service rendu à la population en matière de petite enfance, des actions jeunesse, des actions sociales (cantine), des actions scolaires, des locations de meubles et d'immeubles...

Ces services devraient permettre la production d'une recette d'environ **490 500.00 €** en 2024.

LIBELLE	CA 2022	PREVU 2023	CA 2023	PREVU 2024	IMPUTATIONS
Concession dans les cimetières	8 040.00	8 000.00	12 820.00	<b>10 000.00</b>	<b>025-70311</b>
Droits de stationnement sur voirie	4 067.00	3 000.00	3 854.00	<b>3 000.00</b>	<b>91 – 70321</b>
Redevances occupation du domaine public	15 199.00	11 000.00	14 076.00	<b>12 000.00</b>	<b>813/816 – 70323</b>
Autres droits de stationnement	250.00		200.00		<b>0204-70328</b>
Redevances d'enlèvement des ord ménagères	753.00	500.00	803.00	<b>500.00</b>	<b>812 – 70611</b>
Redevances à caractère culturel	144.00		123.00		<b>321 – 7062</b>
Redevance à caractère de loisirs	38 323.00	35 000.00	41 229.00	<b>40 000.00</b>	<b>331 - 70632</b>
Redevances à caractère social	57 005.00	60 000.00	63 895.00	<b>62 000.00</b>	<b>423- 7066</b>
Redevances et droits – Périscol.	122 991.00	120 000.00	157 786.00	<b>155 000.00</b>	<b>281- 7067</b>
Revenu des immeubles (locations)	190 683.00	170 000.00	198 014.00	<b>195 000.00</b>	<b>70 – 752</b>
Autres produits de gestion courante	13 373.00	12 000.00	64 669.00	<b>13 000.00</b>	<b>71- 75888</b>
<b>Total</b>	<b>450 828.00</b>	<b>419 500.00</b>	<b>557 469.00</b>	<b>490 500.00</b>	

#### 4) Les autres recettes de fonctionnement

Pour l'article 6419, elles concernent pour l'essentiel le remboursement des indemnités journalières du personnel communal en arrêt maladie, en arrêt d'accident de travail ou en congé de fin d'activité (CFA).

LIBELLE	CA 2022	PREVU 2023	CA 2023	PREVU 2024	IMPUTATIONS
Redistribution redevance R2 (électr)	1 779.81	1 000.00	/		1386-512-814
Remboursement taxes foncières	15 615.00	14 000.00	64 669.00	800.00	551-70611
Remboursement sur rémunérations du perso	84 767.00	40 000.00	145 066.00	50 000.00	01-6419
Autres produits financiers	136.88	100.00	442.34	100.00	01-7688
Débets et Pénalité Perçues	2 000.00				01/020-7711
Libéralités reçues					01-7713
Recouvrement sur créances					01-7714
Autres produits exceptionnels de gestion	11 559.00	10 000.00	/		01-77888
Mandats annulés sur exercices antérieurs	4 539.73	1 000.00	/		01-773
Produits des cessions d'immobilisation	156 500.00	561 900.00	802 418.00	877 000.00	01-775
Moins-values sur cessions			/		01-776
Produits exceptionnels divers	52.16		/		01-7788
Travaux en régie	49 909.00	Plus éligible au FCTVA	Plus éligible au FCTVA	Plus éligible au FCTVA	01-722
<b>Total</b>	<b>326 858.58</b>	<b>628 000.00</b>	<b>1 012 595.34</b>	<b>927 900.00</b>	

#### 5) Conclusion sur les recettes de fonctionnement

Il apparaît que le montant des recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2024 s'élèvera à environ 12 819 000.00 euros (hors excédent 2023).

#### B) Les principales dépenses de la section de fonctionnement

Nature	CA 2021	CA 2022	Prévu BP 2023	CA 2023	BP 2024
Charges à caractère général (011)	2 266 997.76	2 839 696.30	3 445 285.00	2 571 611.10	3 584 430.00
Charges de personnel (012)	5 542 435.00	5 422 936.97	5 492 000.00	5 438 087.50	5 442 700.00
Charges financières (1) (66)	166 282.63	182 143.57	260 000.00	259 049.14	248 500.00
Amortissement des immo (2) (6811)	155 863.89	151 980.87	165 750.00	179 748.69	150 500.00
Indemnités élus (3)	120 223.54	115 859.67	116 700.00	116 876.64	118 800.00
Subventions (65)	731 630.00	1 315 481.43	1 219 400.00	1 228 919.17	1 223 200.00
Autres dépenses (exceptionnelles et provisions...) (4)					
<b>Total</b>	<b>8 983 432.82</b>	<b>10 028 098.81</b>	<b>10 703 135.00</b>	<b>9 794 292.24</b>	<b>10 768 130.00</b>

**1) L'intérêt de la dette se décompose comme suit :**

66111 : Intérêts réglés à échéance : au CA 2023 : 178 531.68€/BP 2024 : 260 000.00€

66112 : ICNE : au CA 2023 : 153 013.17€/ BP 2024 : 140 500.00€

6618 : Intérêts sur l'éclairage Public : au CA 2023 : 6 184.72€/BP 2024 : 500.00€

**2) Les amortissements s'expliquent par :**

\* Des sorties d'actifs après inventaire

\* Pour 2024, les biens acquis en 2023 seront repris

**3) Il s'agit essentiellement de :**

\* Nos subventions aux associations

\* Notre subvention au CCAS

\* Nos dépenses obligatoires, les indemnités d'élus...

## II LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A) Les dépenses de la section d'investissement

1) La dette en capital

Elle concerne : - L'article 1641 : il s'agit du remboursement de notre dette communale

- L'article 1675 : il concerne la dette liée à notre éclairage public,

- L'article 165 : il concerne les remboursements de cautions reçues après que celles-ci ne soient plus justifiées.

Article	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
1641	543 991.28	563 276.29	583 702.25	627 547.00	678 179.18	<b>710 000.00</b>
1675	136 565.77	149 666.57	152 268.85	158 719.00	165 445.92	<b>45 000.00</b>
165	1000.00	1 972.50	/	746.00	2 160.00	<b>2 000.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>681 557.05</b>	<b>714 915.36</b>	<b>741 000.00</b>	<b>787 012.00</b>	<b>845 785.10</b>	<b>757 000.00</b>

2) Les autres dépenses d'investissements non liées aux achats de matériels et travaux effectués par entreprise

Nature	Imputation	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	PREVU 2024
Remboursement de trop perçu de taxes d'urbanisme	10226					
	10223	2 713.00				
Prêts	274	/	3 050.00	9 150.00	9 150.00	9 150.00
Dépôts et cautionnements reçus	275					
<b>Total flux financiers</b>		<b>2 713.00</b>	<b>3 050.00</b>	<b>9 150.00</b>	<b>9 150.00</b>	<b>9 150.00</b>
Travaux en Régie – Bâtiments scolaires	21312				/	/
Travaux en régie – Autres bâtiments	21318	47 800.21	49 908.51		/	/
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>49 908 .51</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>
Créance sur des particuliers (2764)					330 000.00	/
Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	4541(10)-01 OP10		9 485.26	10 000.00	4 006.14	10 000.00

En 2024, la Commune réalisera :

- La poursuite des travaux d'isolation dans les écoles Picasso, Mandela et Matisse.
- Les travaux de réfection de la Chasse de Valenciennes (hors périmètre ERBM), la phase 2 de la rue Marcelin Berthelot et la place de la Cité du Stade.
- Les travaux de désamiantage et de remplacement de la toiture de la salle des fêtes...

a) Les dépenses de voirie et d'éclairage public

Projet	CA 2022	CA 2023	Reports 2023/2024	BP 2024	IMPUTATIONS
Eclairage public		216 094.88	152 905.12	<b>130 000.00</b>	2188-512 -OP 96044
Travaux rue Marcelin Berthelot		157 889 .41	147 110.59	<b>180 000.00</b>	2151-845 – OP 15011 21534-845- OP 15011
Travaux rue de l'industrie		114 748.20	27 251.80	/	2151-845- OP15012
Cœur de Ville Halle, fouille, acqu.	1 147 467.00	1 821 374.59	472 233.78	<b>306 750.00</b>	2313-518- OP 4019
Programme de voiries et trottoirs (piperie)		155 589.24	16 796.32	<b>170 000.00</b> <b>35 000.00</b>	2151-845-OP 6004 2128-845-OP 6004
Cimetière		4 650.00		<b>13 000.00</b>	21316-025-OP 6005
Intersection Chasse deValenciennes/rue de thiers				<b>30 000.00</b> <b>570 000.00</b>	2031-845-15014 2151-845-15014
Parking Cité du stade				<b>95 000.00</b>	2313-845-OP 15009
<b>TOTAL</b>	<b>1 147 467.00</b>	<b>2 470 346.32</b>	<b>816 297.61</b>	<b>1 529 750.00</b>	

b) Les dépenses de bâtiment

Projet	CA 2022	CA 2023	Reports 2022/2023	BP 2024	IMPUTATIONS
Bâtiment services techniques	3 512.48 1 799.50 17 911.99 4 638.48				2135-020- 2011 2313-020- 2011 2188-820- 2011 2184-820-2011
Mobilier					
Projet construction Centre social		8 160.00	5 952.00	<b>70 000.00</b>	2031-020- OP 15013
Rempl. des projecteurs / leds salle P Lancelin		39 615.00	/		2158-312- OP 2013
Groupe Scolaire Cuvinot		368 204.64	220 653.39	<b>80 000.00</b>	2313-020- OP 8005
Mairies Ecoles Bâtiments communaux Travaux sur bâtiment Travaux d'isolation Ecole Mat. J. Prévert	76 620.65 126 083.64 15 204.18 10 176.00			<b>183 800.00</b> <b>139 600.00</b>	21311-020- OP 3002 21311-020-OP 3002 21318-020-OP 3002 2155-0203-OP 3002
Berge de l'étang+ ponton PMR		550 910.56	146 089.44	<b>130 000.00</b>	21311-020- OP 3002 2128-515-OP 15001
Démolition				<b>70 000.00</b>	2313-020-OP 2021
Acquisition foncières		198 586.85	65 800.00	<b>1 343 731.00</b> <b>17 209.00</b>	2112-020- OP 99014 2113-518-OP 4019
<b>TOTAL</b>	<b>255 946.89</b>	<b>1 165 477.05</b>	<b>438 494.83</b>	<b>2 034 340.00</b>	





## 2) Les recettes propres d'origine externe

### a) Le FCTVA (imputation 01-10222)

Il s'agit de la récupération pour partie de la TVA payée sur les dépenses d'investissement des comptes 20.21 et 23

Pour 2024 ce sont les dépenses relatives à l'exercice 2022.

En 2024, le taux de remboursement du FCTVA sera de 16.404 %

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024 Prévisionnel
Assiette du FCTVA	2 227 723.53	3 286 982.60	3 028 357.90	6 096 074.13
Taux	16.404 %	16.404%	16.404 %	16.404%
<b>Montant FCTVA</b>	<b>365 435.77</b>	<b>520 000.00</b>	<b>496 771.83</b>	<b>1 000 000.00</b>

### b) La taxe d'aménagement (Imputation 01-10226)

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Total	268 306.74 €	280 255.00	130 000.00	497 929.09	150 000.00

## 3) Les recettes d'investissements perçues

### a) Les subventions d'équipements 2023 (imputation 01-20-1328-13251)

Article	Opération	Fonction	Objet	Total TTC
1328	52	NI	Soutien financier à la mise en place d'animations	8 400.00
1328	2017		Fonds de Travaux Urbains politique de la ville FTU	16 350.00
1328	8005	212	Subvention CAF groupe scolaire de Cuvinot	75 000.00
1328	8005	212	Subvention CAVM groupe scolaire de Cuvinot	210 000.00
1328	15008	020	Subvention travaux isolation des bâtiments communaux FISC	49 000.00
1328	3002	020	Subvention travaux isolation Fonds Verts	71 915.76
1328	3002	211	Réaménagement place Voltaire FSIC	54 692.96
1321	3002	211	Subvention travaux isolation DETR	30 743.47
1312	4019	518	Convention Région pour le Cœur de Ville	4 872.50
1322	4019	518	Subvention de la Région pour l'aménagement du Cœur de Ville	800 000.00
13314	4019	518	Fonds de concours exceptionnel pour le Cœur de Ville	350 000.00
			<b>TOTAL 2023</b>	<b>1 670 974.69</b>

b) Les autres écritures d'ordre et de régularisation passées 2023

Article	Fonction	Objet	Total TTC
165	71	Dépôt et cautionnement	2 160.00
274	01	Prêts	9 150.00
		<b>TOTAL 2021</b>	<b>11 310.00</b>

c) Les reports 2023/2024

Article	Fonction	OP	Objet	Total TTC
1328	020	8005	DSIL SOLDE Groupe scolaire Cuvinot	256 135.14
1328	020	8005	Subvention d'investissement CAF	75 000.00
1328	020	8005	Participation financière agence de L'eau	45 487.50
1328	020	8005	Dispositif PTS Département	121 470.00
1238	020	8005	Fonds de Soutien à l'Investissement	90 000.00
1322	518	4019	Subvention de la Région Cœur de Ville	200 000.00
13314	518	4019	Fonds de concours exceptionnel	150 000.00
1328	211	3002	Fonds Vert rénovation énergétique	71 473.04
1328	211	3002	DETR rénovation énergétique	71 734.78
			<b>TOTAL</b>	<b>1 081 300.46</b>

d) Nouvelle inscription en 2024

Article	Fonction	Objet	Total TTC
1328	020	Fonds de soutien à l'investissement	250 000.00
		<b>TOTAL</b>	

**4) Autres éléments sur la section d'investissement**

a) Plan pluriannuel d'investissement établi à partir du ROB 2022

	2023	2024
Rue du Stand de Tir	150 000.00 €	
Rue Marcelin Berthelot (enfouissement des réseaux)	180 000.00 €	
Travaux d'isolation Ecoles P. Picasso, J. Prévert et Mairie	610 000.00 €	
Chasse de Valenciennes (hors périmètre ERBM)		600 000.00
Rue Marcelin Berthelot phase 2		180 000.00
Réfection toiture et désamiantage salle des fêtes		121 000.00
Travaux d'isolation école Picasso, Mandela et Matisse		190 000.00
Aménagement du jardin animé Cœur de Ville		310 000.00

b) Données sur l'endettement communal

- Un désendettement commencé en 2014

Etat de l'endettement Au 31/12	CA 2015	CA 2015	CA 2017	CA 2018
	7 578 752.91€	7 024 327.68€	6 384 688.48€	6 870 122.33€
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
	6 186 646.65€	5 478 185.53€	4 745 963.04€	8 098 058.83€
	CA 2023	CA 2024		
	7 254 321.61	7 404 920.98		

- Composition de la dette au 31/12/2023

PPP éclairage public	45 868.14	0.62%
Emprunt église	977 500.00	13.20%
Autres emprunt	6 381 552.84	86.18%
TOTAL	7 404 920.98	

- Emprunts dont la dernière échéance aura lieu dans les 7 prochaines années

	Date encaiss	Périodicité	Echéa	Capital initial	Versement Total 2023	Dernière échéance	Versement Capital 2023	Versement Intérêts 2023
EMPRUNT TRAVAUX INVESTISS 2008	25/06/09	Annuelle	15	1 648 000.00€	156 313.33€	25/06/2024	142 403.98€	13 909.35€
AUXIFIP PPP ECLAIRAGE PUBLIC 2013	30/03/13	Trimestre	48	1 430 572.24€	171 630.62€	30/06/2024	165 445.92€	6 184.72€
EMPRUNT TRAVAUX INVESTISS SALLE DE SPORT COLLEGE 2000	25/06/00	Annuelle	25	762 245.09€	59 691.77€	25/02/2025	49 807.59€	9 884.18€
EMPRUNT TRAVAUX INVESTISS 2006	25/01/06	Trimestre	80	500 000.00€	36 469.52€	25/10/2026	31 56 0.33€	4 909.19€
EMPRUNT TRAVAUX INVESTISS 2006	25/12/06	Trimestre	80	600 000.00€	43 992.76€	25/12/2026	37 989.03€	5 912.36€
EMPRUNT INVESTISS 2012	01/04/13	Trimestre	60	850 000.00€	75 544.87€	01/04/2028	56 666.68€	18 878.19€
EMPRUNT INVESTISS 2013/2014	05/04/14	Trimestre	60	1 400 000.00€	123 299.20€	05/04/2029	97 513.05€	25 786.15€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le rapport d'orientation budgétaire 2024.

## **II - LOCAUX SIS 46 PLACE DE L'EXPANSION**

### **DESAFFECTATION DES LOCAUX DU SERVICE PUBLIC ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

Le bâtiment communal situé 46 place de l'Expansion, cadastré B 7435, accueillait depuis 2017 le pôle Ressources et Compétences. Il était précédemment occupé par le service Insertion, et utilisé ponctuellement comme bureau de vote lors des élections.

Le local concerné étant désormais vacant, le pôle Ressources et Compétences ayant récemment emménagé dans d'autres locaux communaux, la vente de ce local ne présentant plus d'utilité pour la Commune nécessite au préalable une désaffectation du service public ainsi qu'un déclassement du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate la désaffectation des locaux sis 46 place de l'Expansion à Onnaing du service public communal et prononce le déclassement du domaine public des locaux situés 46 place de l'Expansion à Onnaing.

## **III - PRET EMPLOYEUR AUX AGENTS MUNICIPAUX**

Par délibération en date du 20 mars 2002, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes le 25 mars 2002, le conseil municipal décidait d'accorder un prêt au personnel communal en vue soit de l'acquisition d'un logement neuf, soit de travaux de réhabilitation ou d'agrandissement d'un logement principal.

Le montant de ce prêt s'élève à 3 050 € et était attribué par l'intermédiaire Du SGC de Valenciennes après signature d'une convention.

Par délibération en date du 16 mars 2016, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes le 25 mars 2016, le conseil municipal déléguait au Maire la faculté d'accorder ce prêt sur la base de 3 bénéficiaires maximum par an et pour un montant identique de 3 050 € par prêt soit un budget « prêt employeur » de 9 150 € par an au plus.

Chaque accord fait l'objet d'une décision municipale nominative et d'une convention entre les parties telle que définie préalablement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre des prêts employeurs selon les règles prédéfinies ci-dessus.

#### **IV - CESSION DE LA PARCELLE B 5749 SISE RUE DE L'INDUSTRIE A LA SCI IMMOSUPPLY**

La SCI Immosupply est propriétaire des bâtiments industriels situés 124 rue de l'Industrie à Onnaing (parcelle B 8258), lesquels font l'objet d'importants travaux de restructuration.

Afin de permettre un élargissement de l'entrée du site, la SCI Immosupply a proposé l'acquisition de la parcelle communale adjacente cadastrée B 5749.

Cette parcelle enclavée, d'une contenance de 215 m<sup>2</sup>, est classée en zone URb au PLUi, et ne présente aucune utilité pour la Commune, étant actuellement enherbée et arborée.

Dans son avis du 18 décembre 2023, le service des Domaines estimait la valeur vénale de cette parcelle à 3 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la vente pour 3 200 € de la parcelle B 5749, d'une contenance de 215 m<sup>2</sup>, à la SCI Immosupply ou à toute autre personne morale s'y substituant, les acquéreurs supportant en outre les frais notariés et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

#### **V - VENTE A LA SCI GH DE LOCAUX CADASTRE B 7435p SITUES PLACE DE L'EXPANSION A ONNAING**

Depuis 1984, la Commune est propriétaire de divers locaux à usage de bureaux ou de stockage situés place de l'Expansion à Onnaing, pour une contenance approximative de 1577 m<sup>2</sup>.

Situés au sein de la Zone d'Activités Economiques Venot et classés UE au PLUi (zone à vocation économique mixte), ils ont vocation à accueillir des activités industrielles, artisanales ou tertiaires.

Ces locaux communaux, vacants pour la plupart ou parfois occupés par des entreprises détentrices d'un bail commercial, ont été mis en vente durant l'automne 2023, la possibilité étant offerte aux acquéreurs potentiels de les acquérir en totalité ou individuellement après division en volume.

Ainsi, par courrier du 12 février 2024, la SCI GH, représentée par son gérant Jacques GARY, a présenté une offre d'achat, pour 340 000 € net vendeur, des locaux suivants :

Locaux	Contenance	Occupation	Estimation domaniale
Volume 2	98 m2	Sté GSF Pluton	44 000 €
Volume 4	93 m2	vacant	47 000 €
Volume 5	93 m2	Sté Randstad	67 000 €
Volume 6	147 m2	Pôle ressources	103 000 €
Volume 9	43 m2	Sté METES	31 000 €
Volume 10	64 m2	Sté TIMEES	46 000 €
Volume 11	128 m2	Sté GSF Pluton	92 000 €
Parties communes 1	20 m2	Parties communes	/
Parties communes 2	25 m2	Parties communes	/
TOTAL	711 m2		430 000 €

L'estimation domaniale du 25 avril 2023 indiquait que la valeur vénale des locaux concernés était de 430 000 € (parties communes comprises), assortie d'une marge d'appréciation de 15 %, portant le prix de vente sans justification particulière à 365 500 €.

Eu égard à l'intérêt que présente la vente d'un tel nombre de locaux à un même investisseur (rénovation d'ensemble, nombre de divisions en volume restreint...), ainsi qu'au faible écart existant entre l'offre d'achat et l'estimation domaniale, il est proposé d'y déroger et d'accepter la proposition d'achat présentée par la SCI GH.

S'agissant des parties communes :

- L'ensemble des locaux desservis par les parties communes 1 étant acquis par la SCI GH, lesdites parties communes 1 seraient acquises en pleine propriété
- Deux des quatre locaux desservis par les parties communes 2 étant acquis par la SCI GH, lesdites parties communes 2 seraient acquises à hauteur de 2 / 4, soit la moitié indivise (l'autre partie sera vendue aux acquéreurs des volumes 3 et 8 à hauteur d'1/4 pour chacun).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la vente des locaux énoncés ci-dessus cadastrés B 7435p, d'une superficie de 711 m2 environ (sous réserve d'arpentage) au profit de la SCI GH, ou de toute autre personne morale s'y substituant, au prix de 340 000 € net vendeur, les frais d'acte étant supportés par l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette vente, notamment un compromis de vente du bien dans les conditions précitées.

## VI - VENTE A LA SCI MFV DE LOCAUX CADASTRES B 7435p SITUE PLACE DE L'EXPANSION

Depuis 1984, la Commune est propriétaire de divers locaux à usage de bureaux ou de stockage situés place de l'Expansion à Onnaing, pour une contenance approximative de 1577 m<sup>2</sup>.

Situés au sein de la Zone d'Activités Economiques Venot et classés UE au PLUi (zone à vocation économique mixte), ils ont vocation à accueillir des activités industrielles, artisanales ou tertiaires.

Ces locaux communaux, vacants pour la plupart ou parfois occupés par des entreprises détentrices d'un bail commercial, ont été mis en vente durant l'automne 2023, la possibilité étant offerte aux acquéreurs potentiels de les acquérir en totalité ou individuellement après division en volume.

Ainsi, par courrier du 5 février 2024, la SCI MFV, représentée par son gérant Francky BUCHET, a présenté une offre d'achat, pour 47 000 € net vendeur (soit 52 500 € honoraires de négociations à l'agence Le Mercier Immobilier compris), des locaux suivants :

Locaux	Contenance	Occupation	Estimation domaniale
Volume 3	115 m <sup>2</sup>	vacant	52 000 €
Parties communes 2	25 m <sup>2</sup>	Parties communes	/
TOTAL	140 m <sup>2</sup>		52 000 €

L'estimation domaniale du 25 avril 2023 indiquait que la valeur vénale des locaux concernés était de 52 000 € (parties communes comprises), assortie d'une marge d'appréciation de 15 %, portant le prix de vente sans justification particulière à 44 200 €.

S'agissant des parties communes :

- L'un des quatre locaux desservis par les parties communes 2 étant acquis par la SCI MFV, lesdites parties communes 2 seraient acquises à hauteur d' 1 / 4 (les  $\frac{3}{4}$  restants étant dévolus aux acquéreurs des volumes 4, 8 et 9 à hauteur d'1/4 pour chacun)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la vente des locaux énoncés ci-dessus cadastrés B 7435p, d'une superficie de 140 m<sup>2</sup> environ (sous réserve d'arpentage) au profit de la SCI MFV, ou de toute autre personne morale s'y substituant, au prix de 47 000 € net vendeur (soit 52 500 € honoraires de négociations à l'agence Le Mercier Immobilier compris), les frais d'acte étant supportés par l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette vente, notamment un compromis de vente du bien dans les conditions précitées.



## VII - SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale,

Une subvention de ..... 550 000 €

Considérant l'avance de 150 000 € votée par délibération n°76-2023 du 13 décembre 2023, restera à verser un montant de 400 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 550 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

## VIII - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION PRINTEMPS CULTUREL

L'association Printemps Culturel est une association de lutte contre la ségrégation culturelle et pour l'éducation populaire, installée à Douchy-les-Mines. Elle travaille en partenariat avec des communes des territoires de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut. Son activité se déploie selon plusieurs axes complémentaires : organisation de spectacles vivants et d'expositions d'arts visuels, soutien aux artistes et aux compagnies régionales, organisations d'ateliers de sensibilisation et de pratiques artistiques, aide technique et logistique aux initiatives culturelles de ses partenaires.

La ville d'Onnaing adhère à cette association.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement afin de soutenir cette démarche culturelle et financer des projets culturels pour les onnaingeois comme présentée dans le tableau joint.

Association	montant de la subvention (€)	remarques
Printemps culturel	3 000	Proposition et participation à l'organisation de spectacles, aide technique et logistique pour l'organisation de spectacles ou autres projets culturels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention de fonctionnement à l'association Printemps Culturel comme présentée dans le tableau ci-dessus et dit que les crédits sont prévus au budget.

## **IX - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A ACCORDER AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

Monsieur le Maire invite les Adjointes et Conseillers Municipaux membres des conseils d'administration d'associations locales à ne pas prendre part aux débats et aux décisions attributives de subvention.

Il propose d'attribuer les subventions de fonctionnement pour les associations présentées dans le tableau ci-dessous.

### **AVANCE SUR SUBVENTION**

<b>Association</b>	<b>montant de la subvention (€)</b>
LYRE OUVRIERE	10 000

### **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

<b>Association</b>	<b>montant de la subvention (€)</b>
ASSOCIATION POUR LE DONG DE SANG BENEVOLE D'ONNAING ET ENVIRONS	1 000 (frais liés à l'organisation du congrès départemental du 07/04/2024)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations comme présentées dans le tableau ci-dessus et dit que les crédits sont prévus au budget.

## **X - MODIFICATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER ET DE LA FONGIBILITE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 106 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n°2015-1899 du 30 novembre 2015 portant application de l'article susvisé,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'inscription budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales unique, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

### **Considérant**

- Qu'il convient d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) modifié présenté en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement budgétaire et financier modifié annexé à la présente délibération, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024, et autorise Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin d'ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, Monsieur le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, conserve le montant des immobilisations de biens de faibles valeurs à 500.00 euros.

## **XI - NOMINATION DE DEUX ASSISTANTS DE PREVENTION MADAME ALINE RICHEZ ET MONSIEUR FREDERIC FACQ**

Les assistants de prévention mettent en avant les défauts de sécurité mais font également des observations sur les postes des agents qu'ils remontent à l'autorité territoriale.

Leurs missions visent à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude des agents
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Les assistants de prévention seront rattachés au service sécurité et travailleront directement avec le service des ressources humaines.

Ils proposeront des mesures pratiques pour améliorer la prévention des risques. Ils participeront, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels.

Ils prendront également part, à l'élaboration des projets de délibération pour l'affectation des jeunes aux travaux interdits susceptibles de dérogation.

Différentes missions leur seront affectées :

- Participer à l'élaboration du document unique
- Collaborer à l'analyse des accidents survenus dans la collectivité
- Tenir à jour le registre santé et sécurité au travail
- Participer aux CST pour les questions d'hygiène et de santé
- Participer à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels.

Sur le terrain, les agents répartiront leur temps de travail entre prévention et missions au sein du service sécurité. Durant ce temps, ils pourront alors :

- Diffuser les consignes de sécurité
- Participer à l'accueil des nouveaux arrivants dans la collectivité
- Informer l'autorité territoriale sur les difficultés rencontrées par les agents en matière de sécurité au travail
- Proposer des actions d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail
- S'assurer de la réalisation des vérifications et contrôles périodiques des équipements de travail
- Participer aux inspections communes lors de l'intervention d'entreprises extérieures
- Etre consulté sur le choix des équipements de protection individuelle
- Etre consulté sur le choix des produits chimiques

Après avis du Comité Technique en date des 22 mars 2021 et 13 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à nommer Madame Aline RICHEZ, adjoint administratif principal de 1<sup>ere</sup> classe et Monsieur Frédéric FACQ, agent de maîtrise, qui alterneront entre service sécurité et prévention. Afin de répondre aux exigences que demande cette mission, Monsieur FACQ, réalisera sa formation continue de 2 jours cette année (Madame Richez est à jour).

## **XII - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON DE SERVICES DE PROXIMITE GEORGES LAINE AVEC L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE LA REGION DE VALENCIENNES**

Dans le cadre du partenariat existant avec l'ACSRV (Association des Centres Sociaux et Socioculturels de la Région de Valenciennes), une mise à disposition des locaux de la MSP (Maison de Services de Proximité Georges Laine) est envisagée, afin d'y accueillir les activités du PHARE.

Ces locaux sont situés 17 chasse de Valenciennes à Onnaing, et cadastrés A 1622. Ils consistent en deux bureaux, une salle de réunion, une tisanerie, un local de rangement et WC, le tout sur 136 m2 environ.

Inoccupés depuis décembre 2023, ces locaux doivent être considérés comme appartenant au domaine public communal en application de l'article L 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ayant été précédemment affectés à un service public ou à l'usage direct du public et pourvus d'aménagements indispensables à cet effet.

Eu égard aux activités de l'ACSRV qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général, la mise à disposition de ces locaux serait consentie à titre gracieux, conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Néanmoins, l'ACSRV supporterait l'ensemble des frais de nettoyage, d'entretien, d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage afférents aux locaux.

Cette mise à disposition interviendrait à compter du 01/03/2024 sans durée déterminée, et ce jusqu'au transfert des activités du PHARE vers les locaux qui seront réalisés par la Commune rue Joseph Perrier (sélection de la maîtrise d'œuvre en cours).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à conclure la convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux situés 17 chasse de Valenciennes à Onnaing avec l'ACSRV.

### **XIII - CONVENTION DE PARTENARIAT « CONTRAT D'OBJECTIFS » AVEC LA MEDIATHEQUE DU NORD**

Dans le cadre de sa politique culturelle et de la bibliothèque municipale, la ville d'Onnaing travaille en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Nord pour la diffusion de la lecture publique depuis 2008.

Ce partenariat se concrétise par une convention dénommée « Contrat d'Objectifs » renouvelée chaque année.

Cette convention représente un engagement de la ville sur une démarche et des orientations réalistes, correspondant à une amélioration continue des actions municipales en faveur de la lecture publique.

Au-delà de cette démarche, cette convention permet également de bénéficier à titre gracieux :

- De l'accompagnement des professionnels dans la gestion des collections de la Bibliothèque,
- De formations sur les activités nouvelles et les savoir-faire propres au métier de bibliothécaire,
- De matériels et collections d'ouvrages permettant d'enrichir les propositions de livres, de documents et d'animations de la bibliothèque municipale au profit des lecteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Contrat d'Objectifs » avec la Médiathèque du Nord.

## **XIV - CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE FEMME / HOMME RESEAU EGALITE VALENCIENNOIS**

La ville d'Onnaing participe aux rencontres et ateliers proposés par Valenciennes Métropole dans le cadre de son Réseau Egalité Valenciennois (REV) afin de s'inscrire dans une démarche pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Ce réseau est composé de partenaires publics, privés, associatifs, d'acteurs et d'actrices s'intéressant ou travaillant sur les questions d'égalité.

En rejoignant le Réseau Egalité Valenciennois, la ville d'Onnaing s'engage à signer et à respecter la Charte Européenne pour l'égalité Femme / Homme.

1 700 collectivités territoriales européennes ont déjà signé cette charte pour une société plus égalitaire.


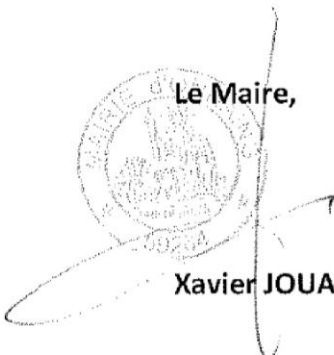
Celle-ci rappelle 6 principes fondamentaux :

- 1- L'égalité comme droit fondamental,
- 2- La prise en compte des discriminations multiples,
- 3- La parité dans les sphères de décision,
- 4- L'élimination des stéréotypes,
- 5- L'intégration du genre dans les activités et politiques publiques,
- 6- La mise en place de plans d'action.

En signant la Charte Européenne pour l'égalité Femme / Homme, la ville d'Onnaing valorisera et mettra en cohérence les actions qu'elle mène et continuera de mener en faveur de l'égalité Homme / Femme :

- Une action culturelle et citoyenne pour la journée internationale des droits des femmes auprès du grand public comme auprès des jeunes des ACM,
- Une action solidaire de lutte contre la précarité menstruelle des jeunes femmes,
- Une sensibilisation des jeunes des ACM à la violence faite aux femmes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Charte Européenne pour l'égalité Femme / Homme.

  
**Le Maire,**  
  
**Xavier JOUANIN**